

Compte-rendu sommaire
de la séance du conseil municipal du 12 septembre 2024
(Conformément aux dispositions des articles L.2121-25 et R.2121 du CGCT)

Etaient présents : Didier BOURNAT – Hélène VERNADAT– Karine CHAMPOMMIER - Roger LAMADON - Dominique PRADEL – Hélène FAUGÈRE – Jean-Patrick CAZAL – Françoise BONNET –

Absents : M. Cyril KLYSZ, excusé, ayant donné pouvoir écrit à M. Didier BOURNAT de voter en son nom – M. Bernard LARVIN, excusé, ayant donné pouvoir écrit à Mme Hélène VERNADAT de voter en son nom.

Date de convocation : 06/09/2024

Secrétaire de séance : Roger LAMADON

➤ **Eclairage public**

• **Extension d'éclairage public** : Suite à la construction d'une nouvelle maison au lieu-dit « La Lubièrre », une demande d'extension de l'éclairage public a été faite auprès de M. le Maire. Cette demande est transmise à Territoire d'Energie (TE63) qui doit établir la faisabilité et le coût. Pour rappel, la commune aurait à sa charge 60 % des travaux, TE63 participant à hauteur de 40 %.

• **Rénovation de l'éclairage public** : M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal que les futurs travaux de réfection de l'éclairage public en LED – Tranche 1 - dont il a été sollicité l'inscription au programme Eclairage Public 2024 du TERRITOIRE D'ENERGIE du Puy-de-Dôme, ont été retenus par Monsieur le Préfet pour bénéficier de l'appui du Fonds Vert.

Le montant des travaux a été réestimé à 63 000,00 € HT.

Conformément à l'arrêté préfectoral n° 20240998 du 10 juin 2024, le Fonds Vert (2024) apporte une aide de 15 %. Compte-tenu de la participation de Territoire d'Energie à hauteur de 42,5 %, celle de la commune s'élèvera 26 796,84 €. Ce fonds de concours sera revu en fin de travaux pour être réajusté suivant le montant des dépenses résultant du décompte définitif.

• **Aide du Département pour l'éclairage des bâtiments communaux** : Le Conseil départemental du Puy-de-Dôme propose une aide financière aux communes pour l'étude et l'achat de luminaires LEDS dans les bâtiments communaux. Cette subvention est limitée à 3 000 euros par commune. Le Conseil municipal, intéressé par cette mesure, décide de demander un devis pour le remplacement des lampes existantes.

➤ **Demandes de subventions**

• **Football club féminin des Combrailles** : Le Conseil municipal émet un avis défavorable à la demande faite par cette association.

• **Association Les Amis auvergnats** : M. le Maire expose qu'une nouvelle association a été créée à Moureuille. Les statuts et le récépissé de dépôt en Sous-préfecture de cette association, dénommée « Les Amis Auvergnats », ont été déposés en Mairie. Il donne lecture du courrier de l'association sollicitant une subvention de la municipalité. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide d'attribuer une subvention d'un montant de 200 € au titre d'aide au démarrage de l'association.

➤ **Projet d'agrivoltaïsme au sol**

M. le Maire informe l'assemblée municipale qu'il a été contacté, à titre informatif, par la société Energy Team, porteuse d'un projet d'agrivoltaïsme au sol, sur des terres agricoles non utilisées appartenant à M. Denis BRUN. Ce projet sera présenté, lors d'un prochain conseil municipal, par un responsable de la Société étant précisé que la Loi APER mentionne que l'Etat ne souhaite pas ralentir les porteurs de projets pour les énergies renouvelables avec entretien des terrains par des moutons.

➤ **Travaux divers**

• **Travaux de la salle en sous-sol de la scène de la salle des fêtes** : M. le Maire informe que Jérôme BERTHON, retenu pour l'exécution de ce chantier, doit présenter des échantillons et commencer les travaux.

• **Travaux de voirie 2024** : Le Syndicat de voirie de Menat devrait intervenir fin septembre.

• **Travaux au titre des amendes de police** : Le dossier concernant le projet de travaux de sécurisation du carrefour entre la route départementale n° 92 et la route départementale n° 92A, en traversée du bourg, et d'instauration d'une « zone 30 », a reçu un accord de subvention de la part du Conseil Départemental au titre du produit des amendes de police en matière de circulation routière. Ces travaux seront réalisés prochainement.

- Chemin d'Auxerre : Courant août, un camion de livraison a lourdement endommagé le bitume au croisement des voies communales N° 21 et N° 250 au lieu-dit « Auxerre ». Un devis de réparation a été demandé à l'entreprise MONTEIL (le conducteur de travaux du SIV étant en congés à cette période). Un constat entre la société de transport et la commune devra être établi et envoyé aux assurances respectives.

➤ **Finances - Décisions budgétaires**

Afin de finaliser les écritures comptables concernant les travaux de la fresque du transformateur ENEDIS, situé passage de la Forge, au Bourg, non prévus au moment de l'élaboration du budget 2024, des décisions modificatives pour virement de crédits et augmentation de crédits sont nécessaires telles que présentées ci-après :

- Virement de crédits

Intitulés des comptes	Diminution/Crédits alloués		Augmentation des crédits	
	Comptes	Montants	Comptes	Montants
OP : OPERATIONS EQUIPEMENTS NON INDIVIDUALISEES		1 315		
Biens sous-jacents	21611(21)	1 315		
OP : FRESQUE ENEDIS				1 315
Opérations sous mandat - Dépenses			4581(4581)	1 315

- Augmentation de crédits

Intitulés des comptes	Augmentation des crédits			
	Dépenses		Recettes	
	Comptes	Montants	Comptes	Montants
OP : OPERATIONS FINANCIERES		615		
Sub. Nat privé - Bâtiments et installations	204422(041)	615		
OP : FRESQUE ENEDIS				615
Opérations sous mandat - Recettes			4582(041)	615

➤ **Organisation de la cérémonie du 21 septembre 2024**

En accord avec Mme la Sous-préfète de Riom, la cérémonie de distinction d'anciens élus est fixée au 21 septembre. Elle se déroulera en plein air, sur l'espace communal qui sera dénommé à cette occasion « Espace Communal André Vernadat ». Au préalable, Mme la Sous-préfète sera reçu en mairie pour un moment d'échange et une petite visite du bourg.

Questions diverses

- Le 19 septembre prochain, le conseil départemental viendra présenter le diagnostic de la voirie communale ainsi que le projet de mise en sécurité du carrefour des Berthons. La commission « travaux et voirie » est invitée à participer à ces rencontres.
- Le Conseil départemental lance sa programmation « Impulsions », anciennement appelée « Les Automnales ». Il recense des groupes de spectacles, de chants et subventionne ces spectacles à hauteur de 50 %. M. le Maire souhaiterait que Moureuille, participe à cette initiative qui doit être prise en charge par une association. Le Comité des fêtes a accepté de porter le projet avec l'aide de la municipalité.
- Le Club des Jardiniers de Moureuille, nouvellement créé, organise un troc-plants réservé pour cette année aux membres du Club et aux habitants de la commune, le 12/10/2024 de 14h à 17h. Des flyers seront déposés dans les boîtes aux lettres.
- La fédération française d'équitation a informé M. le Maire que deux jeunes filles domiciliées à Moureuille ont été médaillées de bronze dans leur catégorie lors des Championnats de France à la Motte-Beuvron. Le Conseil municipal décide de leur offrir une carte cadeau.

La séance est levée à 21 H 20

Le Secrétaire,

Roger LAMADON

Le Maire,

Didier BOURNAT

